|  |
| --- |
|  **CMS** |
|  | CONVENTION SURLES ESPÈCESMIGRATRICES | Distribution: GénéralePNUE/CMS/COP11/Doc.19.2/Rev.123 septembre 2014FrançaisOriginal: Anglais |

11e SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Quito, Équateur, 4-9 novembre 2014

Point 19.2 de l’ordre du jour

**Plan de communication, d’information et de sensibilisation 2015 - 2017**

**PromoUVOIR DES ACTIONs MONDIALES en faveur dES ESPÈCES MIGRATRICES**

*(Préparé par le Secrétariat PNUE/CMS)*

Résumé

Une approche plus stratégique, cohérente et durable de la communication doit être mise en place de toute urgence, aux niveaux national et international, afin de sensibiliser à la nécessité de conserver les espèces migratrices partout dans le monde.

Une communication efficace, stratégique et ciblée, qui fait mieux apprécier la CMS et ses Accords en tant que famille cohérente de traités intergouvernementaux encourageant activement la collaboration internationale et des mesures de conservation pour les animaux migrateurs de la planète, suscitera un soutien politique plus fort pour la réalisation des buts et objectifs de ces traités.

Le présent plan de communication, d’information et de sensibilisation décrit une piste possible pour la mise en place d’une approche stratégique, cohérente et durable de la communication au sein de la Famille, en se concentrant au départ sur la CMS et l’AEWA pour la période 2015-2017.

Le plan comprend trois activités prioritaires destinées à renforcer l’axe stratégique et la cohérence globale de la communication de la CMS et de l’AEWA, comme modèle pour la Famille CMS, au cours de la prochaine période triennale.

Les activités sont les suivantes :

1. Élaboration d’une stratégie de communication et d’une marque commune ;
2. Renforcement de l’Équipe commune chargée de la communication, de la gestion de l’information et de la sensibilisation ; et
3. Lancement de la mise en place d’un Programme de communication, d’éducation et de sensibilisation du public (Programme de CESP).

**Introduction**

1. Le manque de sensibilisation du public à l’importance des espèces migratrices en tant que composante majeure de la biodiversité mondiale est l’un des grands obstacles à la réalisation des objectifs de la Convention et de ses Accords.
2. Sans la compréhension du grand public et la prise de conscience des multiples valeurs environnementales, culturelles et économiques des espèces d’animaux sauvages migrateurs, des menaces auxquelles les espèces doivent faire face et des mesures que les individus, les organisations et les gouvernements peuvent prendre pour la conservation, il sera difficile, voire impossible, d’atteindre les buts de la Convention et ceux de ses Accords à longue échéance.
3. Les efforts déployés à l’échelle mondiale en vue de conserver les espèces migratrices ne seront renforcés que si des actions nationales et internationales visant à sensibiliser aux espèces migratrices sont accrus de manière à ce qu’ils aident à susciter une « volonté politique » et le soutien nécessaire pour que les gouvernements, organisations et individus prennent des initiatives en faveur des espèces migratrices au niveau national et à l’échelle mondiale.

**Principes généraux de communication**

1. Les principes généraux de communication énumérés ci-après guideront les efforts de la CMS dans ce domaine au cours de la prochaine période triennale. La liste doit être considérée comme une série initiale de principes directeurs, qui seront revus et renforcés ultérieurement durant la mise en place de la stratégie durant cette période :
* Toutes les communications doivent s’appuyer sur une stratégie (communications stratégiques) ;
* La communication est un effort collectif auquel participent l’ensemble du Secrétariat, les Parties et tous les acteurs ;
* La communication doit soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses Accords et s’aligner sur les buts et objectifs des traités ;
* L’impact de la communication est renforcé par le truchement des partenaires (travail avec tous les acteurs de la Famille CMS, les Parties, les OIG, les ONG, les individus et les ambassadeurs) ;
* Communication ciblée par le biais de campagnes (Journée mondiale des oiseaux migrateurs et petites campagnes ciblées sur des questions communes de conservation, groupes d’espèces et menaces) ;
* Les efforts de communication doivent être cohérents et harmonisés avec la Famille CMS ;
* Utilisation d’éléments créatifs, émotionnels et visuels dans la communication ;
* Recours accru aux médias sociaux et au matériel audio-visuel pour transmettre les messages ;
* Amélioration de la gestion de l’information et des connaissances de la CMS et de ses Accords comme élément pivot facilitant une communication et une mise en œuvre efficaces ; et
* Augmentation et intensification des activités de communication, d’éducation et de sensibilisation au niveau national, en se fondant sur les programmes de CESP établis par d’autres Accords multilatéraux sur l’environnement (AME) liés à la biodiversité.

**Activité prioritaire 1 : Élaboration d’une stratégie de communication et d’une marque commune**

1. Il conviendrait d’élaborer une stratégie de communication qui débouchera sur une approche plus cohérente de la communication par la CMS et au sein de la Famille CMS élargie. La stratégie sera harmonisée avec les objectifs généraux de la CMS et de ses Accords et servira de document d’orientation définissant les objectifs en matière de communication, les publics cibles, les outils et les ressources nécessaires pour assurer des communications efficaces dans les années à venir.
2. Les travaux en faveur de cette stratégie de communication pour la Famille CMS ont déjà commencé dans le cadre du projet pilote sur des services communs dans le domaine de la communication entre les Secrétariats de la CMS et de l’AEWA. En se basant sur les mandats confiés par les Parties à la CMS et à l’AEWA au titre de la Résolution 5.5 de l’AEWA et de la Résolution 10.9 de la CMS, le Secrétaire exécutif de la CMS et le Secrétaire exécutif de l’AEWA ont recommandé que des « stratégies de communication stratégiquement alignées » soient mises au point pour la CMS et l’AEWA, qui s’appuient sur tous les mandats précédents attribués aux Secrétariats par leurs Parties pour la communication et les activités liées à la gestion de l’information.
3. L’objectif est de parvenir à une stratégie de communication mondiale pour la promotion d’initiatives en faveur de la conservation des espèces migratrices (Stratégie-cadre de la CMS) complétée par une stratégie de communication cohérente, stratégiquement alignée et ciblée pour l’AEWA (axée sur les objectifs de l’AEWA, mais alignée sur les objectifs mondiaux de la CMS). Les nouvelles stratégies pour la CMS et l’AEWA seront les premiers exemples de stratégies de communication alignées au sein de la Famille CMS élargie, servant aussi de modèle possible pour d’autres instruments de la CMS qui suivront.
4. Les nouvelles stratégies de communication tiendront compte du Plan stratégique de la CMS 2015-2023 qui est aligné sur le Plan stratégique pour la biodiversité pour la période 2011-2020 et en particulier ses Objectifs d’Aichi, tels qu’adoptés par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le Plan stratégique de l’AEWA 2009-2017 et la Résolution 5.23 de l’AEWA ainsi que les documents stratégiques et liés à la communication d’autres AME mondiaux se rapportant à la biodiversité.
5. Les futures stratégies de communication alignées deviendront des documents d’orientation non seulement pour la CMS et l’AEWA mais aussi pour les Parties et d’autres acteurs. Les stratégies de communication mettront en lumière les avantages d’une approche mieux coordonnée dans les domaines de la communication, de la sensibilisation et de la gestion de l’information entre la CMS et l’AEWA et au sein de la Famille CMS tout en évaluant également les ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en œuvre les nouvelles stratégies.
6. Il est prévu qu’un consultant indépendant, supervisé par les Secrétaires exécutifs de la CMS et de l’AEWA et le Coordonnateur de l’Équipe commune chargée de la communication, de la gestion de l’information et de la sensibilisation se chargera d’élaborer les stratégies de communication de la CMS et de l’AEWA. Lors de la COP11, le Secrétariat présentera aux Parties un premier concept pour les stratégies et une proposition pour un processus intersession aux fins de la mise au point et de l’adoption.
7. Après l’adoption des stratégies de communication harmonisées par les Parties à la CMS et à l’AEWA, un consultant devrait être engagé pour élaborer une nouvelle marque pour la CMS et ses Accords, ce qui se traduira par une description plus cohérente de la nouvelle identité de la Famille CMS. Il faudrait confier cette tâche à une personne ou à une société expérimentés et spécialisés dans la mise en place de stratégies de marque pour des organisations afin de s’assurer que la nouvelle marque commune donne une image plus cohérente de la Famille CMS au monde extérieur.

**Activités et ressources connexes**

* Un consultant expert indépendant chargé d’élaborer une Stratégie de communication (Financement garanti : 20 000 € / Financement supplémentaire requis : 50 000 €)
* Atelier(s) sur l’élaboration d’une stratégie de communication (Atelier qui assurera la participation de tous les acteurs, y compris les correspondants de la CMS et de l’AEWA, les Secrétariats de la Famille CMS, les principaux partenaires dans le domaine de la communication et les experts en communication) (Financement requis : 50 000 € - 100 000 €)
* Mise au point d’une marque commune pour la Famille CMS (Financement requis : 80 000 €)

**Activité prioritaire 2: Renforcer l’Équipe commune chargée de la communication, de la gestion de l’information et de la sensibilisation**

1. En janvier 2014, une Équipe commune chargée de la communication, de la gestion de l’information et de la sensibilisation, constituée de membres du personnel des Secrétariats de la CMS et de l’AEWA a été mise en place dans le cadre d’un projet pilote visant à montrer les avantages découlant d’un partage des services. Ce projet fait partie intégrante d’un processus commencé avec le processus relatif à la structure future à la COP10 de la CMS (Résolution 10.9 de la COP CMS) et donne suite aux demandes faites à la 9ème réunion du Comité permanent de l’AEWA et à la 41ème réunion du Comité permanent de la CMS.
2. Opérationnelle depuis janvier 2014, la nouvelle équipe commune chargée de la communication a été mise sur pied par un mémorandum intérieur du Secrétaire exécutif de la CMS en tant que projet pilote pour montrer les avantages des services communs. L’équipe nouvellement établie doit couvrir une vaste gamme de tâches et fonctions qui peuvent être regroupées grosso modo comme suit : communication, gestion de l’information, sensibilisation du public, événements spéciaux, travail de proximité et campagnes.
3. L’Administrateur chargé de l’information de l’AEWA a été nommé coordonnateur de la nouvelle équipe, tandis que la responsabilité globale de la supervision incombe au Secrétaire exécutif de la CMS. Ce dernier travaille en étroite collaboration avec le Secrétaire exécutif de l’AEWA pour assurer la direction générale et faire en sorte que le projet pilote profitera aux deux Secrétariats et constituera un exemple de réussite des services communs et des synergies créées entre eux.
4. Depuis mars 2014, la nouvelle équipe CMS/AEWA chargée de la communication est installée dans les locaux du Campus des Nations Unies à Bonn, au même étage, dans des bureaux attenants, et ce afin de faciliter la communication et la collaboration. La nouvelle équipe est actuellement constituée d’un administrateur et de deux membres du personnel des services généraux et d’un rédacteur-éditeur temporaire provenant du Secrétariat PNUE/CMS ainsi que d’un administrateur et d’un membre du personnel des services généraux à temps partiel provenant du Secrétariat PNUE/AEWA. Il y a lieu de noter que l’administrateur CMS et l’éditeur ne sont pas inscrits au budget des charges de personnel.

**Composition et avantages de la nouvelle équipe conjointe**

1. L’analyse complète du projet pilote présentée aux Parties à la COP11 fournira certes un meilleur aperçu des avantages et des inconvénients de l’équipe commune chargée de la communication, toutefois les premiers mois du projet pilote ont montré que la fusion des membres du personnel chargés de la communication provenant des Secrétariats de la CMS et de l’AEWA peut être source d’avantages en ce qui concerne le renforcement des activités de coordination des communications, des bénéfices grâce à la spécialisation, le partage des ressources, la mise au point d’outils et de stratégies communs et une meilleure cohérence des travaux de la CMS et de l’AEWA.
2. Par exemple, certains de ces domaines communs comprennent : rédaction et édition, gestion de l’information et des sites web, rapport nationaux en ligne, relations avec la presse et avec les médias, conception et production de publications et de contenus multimédias, organisation d’évènements spéciaux et de campagnes (par exemple, la Journée mondiale des oiseaux migrateurs), utilisation des médias sociaux et direction et gestion stratégiques. Alors que toutes ces tâches étaient auparavant accomplies par chaque Secrétariat indépendamment avec des ressources humaines insuffisantes, elles sont maintenant remplies par la nouvelle unité en tant que domaines et tâches spécialisés.

**Différences existantes et domaines qui pourraient nécessiter un renforcement**

1. Même si la stratégie de communication pour la CMS et l’AEWA fournira une vue plus détaillée de la capacité actuelle par rapport aux besoins de la CMS et de l’AEWA dans le domaine de la communication et de la gestion de l’information, il est déjà possible d’identifier les domaines qui bénéficieront du renforcement.
2. Le poste d’administrateur associé chargé de l’information à la CMS est un poste clé au sein de la nouvelle équipe couvrant les besoins croissants en matière de gestion de l’information des deux Secrétariats et représente une large part de la contribution de la CMS à la nouvelle unité commune chargée de la communication et a donc été inclus dans les trois scénarios budgétaires de la COP11.
3. En outre, la nouvelle équipe commune chargée de la communication a largement profité des dispositions temporaires de la CMS au sujet du personnel, dispositions qui ont été décisives quant à l’appui fourni aux activités et aux tâches de communication qui ne pouvaient être accomplies par le personnel en place.

**Meilleure gestion de l’information et des connaissances**

1. L’Administrateur associé chargé de l’information à la CMS remplit une fonction clé au sein de la nouvelle équipe commune chargée de la communication. Il est responsable de la gestion d’ensemble des sites web de la Famille CMS et d’autres outils et plateformes partagés en ligne, y compris les espaces de travail en ligne, l’outil d’enregistrement aux réunions, la base de données des contacts, le dispositif pour l’envoi des bulletins aux abonnés, la maintenance technique du système de rapports en ligne et la communauté virtuelle des correspondants nationaux. Inclure le poste d’administrateur associé chargé de l’information dans le prochain budget de la CMS contribuera à renforcer sensiblement la capacité globale de gestion de l’information et des connaissances au sein de la nouvelle équipe commune et garantira une capacité interne pour la gestion de l’information.

**Services de rédaction et d’édition**

1. Une fonction clé de la nouvelle équipe commune chargée de la communication étant actuellement couverte par des dispositions temporaires concernant le personnel temporaire est celle de rédacteur-éditeur spécialisé. Ses principales fonctions comprennent la rédaction et la mise en forme de rapports, d’articles, y compris de tribunes libres (op-eds) et de documents ainsi que la rédaction de nouvelles brèves et la préparation d’articles pour le site web. Un rédacteur- éditeur spécialisé dans l’équipe chargée de la communication est un atout lorsqu’il s’agit de produire de nouveaux contenus et permet d’améliorer la qualité globale de tous les produits et autres documents écrits sur la communication et d’autres documents produits par les Secrétariats. En outre, le membre temporaire du personnel a appuyé les Secrétariats de la CMS et de ses Accords en tant que rédacteur de rapports pour les nombreuses réunions et fait parte intégrante de la petite équipe du web chargée de la mise à jour périodique des différents sites web.

**Gestion des campagnes internationales et des médias sociaux**

1. Au cours des dix dernières années, la CMS et ses Accords ont été les principaux promoteurs d’un certain nombre de campagnes de sensibilisation réussies au niveau mondial visant à faire prendre conscience des espèces migratrices et de la nécessité de les conserver. Les diverses campagnes « Année de » dédiées aux dauphins, aux chauves-souris et aux gorilles, et en particulier la Journée mondial des oiseaux migrateurs initiée en 2006 ont toutes été des exemples de réussite des activités de sensibilisation gérées conjointement par les Secrétariats de la CMS et de ses Accords.
2. Toutefois la popularité croissante et l’expansion des campagnes comme la Journée mondiale des oiseaux migrateurs mettent de plus en plus à dure épreuve la capacité du personnel des deux Secrétariats malgré la formation d’une nouvelle équipe commune chargée de la communication. De fait, ce n’est que grâce à l’appui d’un consultant temporaire que les deux Secrétariats ont pu continuer à gérer la campagne « Journée mondiale des oiseaux migrateurs » durant les trois dernières années. Les exigences liées à la gestion de ces campagnes mondiales qui suscitent un intérêt croissant comme la Journée mondiale des oiseaux migrateurs ont tout simplement dépassé les capacités internes et l’expérience disponibles au sein des Secrétariats.
3. En même temps, les campagnes comme la Journée mondiale des oiseaux migrateurs et l’Année de la chauve-souris ont été pour les Secrétariats des bancs d’essai qui leur ont permis d’explorer et d’acquérir une expérience précieuse de l’utilisation des médias sociaux pour sensibiliser l’opinion internationale. Toutefois, l’utilisation de réseaux sociaux comme Facebook et Twitter a pris récemment de l’ampleur, s’étendant bien au-delà des campagnes organisées. Il est devenu de plus en plus difficile pour les Secrétariats de la CMS et de l’AEWA de faire face aux exigences croissantes que comporte une gestion efficace des divers réseaux sociaux.
4. C’est dans ce contexte et compte tenu du fait que l’on reconnait que tant la demande de services de rédaction et d’édition que les demandes associées au lancement de nouvelles campagnes de médias et pour les espèces internationales comme la Journée mondiale de oiseaux migrateurs continueront probablement de se développer, que le Secrétariat souhaiterait encourager les Parties à envisager sérieusement de fournir des contributions volontaires et/ou du personnel à titre gracieux pour appuyer la nouvelle équipe commune chargée de la communication dans ces domaines. À longue échéance, les Parties pourraient aussi envisager d’œuvrer à l’établissement d’une solution plus durable qui aiderait à combler ces lacunes.

**Analyse du projet pilote et des premières leçons retenues**

1. Au cours de la première étape du projet pilote, le Comité permanent de la CMS a demandé au Secrétaire exécutif de la Convention, en coopération avec le Secrétaire exécutif de l’AEWA, de préparer une analyse et une proposition déterminant les meilleures possibilités offertes pour le projet pilote. C’est à ce sujet que le Secrétaire exécutif de la CMS a préparé la *Proposition pour améliorer l’efficience et l’efficacité de la Famille CMS* [UNEP/CMS/COP11/Doc.16.2] qui affirme que les services communs de communication, de gestion de l’information et de sensibilisation sont à ce stade les plus appropriés pour un projet pilote et offrent les meilleures perspectives d’acquérir encore plus d’expérience en matière de synergies et d’apprentissage par l’action.
2. Le Secrétariat fera rapport sur les résultats reproductibles et mesurables du projet pilote à la COP11, qui seront aussi communiqués comme élément d’un ensemble soumis aux Parties pour une décision ultérieure sur les synergies pour d’autres services communs. Le rapport décrira dans les grandes lignes les progrès accomplis jusqu’ici quant à l’exécution du projet pilote et donnera un aperçu des leçons retenues qui aideront à orienter et à rassurer les Parties au sujet du partage futur des services communs entre la CMS, l’AEWA et d’autres synergies potentielles au sein de la Famille CMS.
3. Bien que relativement peu de temps se soit écoulé depuis la formation de la nouvelle équipe chargée de la communication, un certain nombre de leçons et de points importants se sont déjà dégagés et seront examinés par les Parties. Notamment :
* Une équipe de communication commune a besoin d’une stratégie de communication efficace et pratique sur laquelle axer son travail. Une stratégie s’impose qui garantira que tous les efforts de communication entrepris par l’équipe commune suivent des buts de communication stratégique précis, ont des publics et des activités clairement définis et disposent des outils et des ressources de communication adéquats nécessaires.
* L’approche conjointe n’a de sens que si elle aboutit à une équipe de la communication bien gérée, coordonnée et renforcée là où les tâches sont clairement définies, spécialisées et bien réparties dans l’équipe;
* L’équipe commune chargée de la communication a besoin d’un mandat clair tant des Parties à la CMS que des parties à l’AEWA, des ressources nécessaires pour mener ses activités et du plein appui des hauts responsables et du personnel des deux Secrétariats ; et
* Même avec la composition actuelle de l’équipe commune, il ne fait plus de doute que la capacité de couvrir tous les domaines de travail est actuellement insuffisante. Bien que la mise en place d’une large équipe commune comporte des avantages au niveau de la spécialisation, la vaste gamme d’activités et la charge de travail actuelle des membres de l’équipe indiquent que les activités devront être réduites et/ou rationalisées ou que la capacité de l’équipe devra être renforcée à plus ou moins long terme.

**Comment renforcer l’équipe commune chargée de la communication**

1. À condition que les Parties à la CMS et à l’AEWA soient favorables à l’établissement d’une unité commune pour la communication, la gestion de l’information et la sensibilisation pour la CMS et l’AEWA et à l’extension du service à la Famille CMS (c’est-à-dire d’aller au-delà du stade pilote), il serait important pour les Parties d’envisager les étapes et les ressources nécessaires ci-après pour assurer le fonctionnement efficace et soutenu de la nouvelle unité commune chargé de la communication à longue échéance :
* La composition et les effectifs actuels de la nouvelle équipe commune doivent être garantis. Le but principal devrait être de faire en sorte que tous les membres de l’équipe soient comptabilisés, c’est-à-dire pris en compte dans les considérations budgétaires futures ;
* Le poste d’administrateur associé chargé de l’information est déterminant au sein de la nouvelle équipe et représente une bonne part de la contribution de la CMS à l’unité commune chargée de la communication. Les Parties devraient le reconnaître et envisager d’établir ce poste comme le signale déjà la Résolution 10.1 Annexe 2 de la CMS « *Activités à financer à l’aide de contributions volontaires selon la structure future »*; et
* Les Parties pourraient envisager de fournir des contributions volontaires et/ou du personnel à titre gracieux pour renforcer ultérieurement l’équipe en termes de capacités humaines afin d’aider à faire face aux demandes croissantes auxquelles font face les Secrétariats, en particulier pour la gestion des campagnes internationales annuelles de sensibilisation pour les espèces migratrices (par exemple la Journée mondiale des oiseaux migrateurs) et pour une utilisation plus efficace des médias sociaux.

**Activité prioritaire 3 : Élaboration d’un Programme pour la communication, l’éducation et la sensibilisation du public (Programme de CESP)**

1. Tant la Convention sur la diversité biologique (CDB) que la Convention de Ramsar sur les zones humides ont des programmes pour la communication, l’éducation et la sensibilisation du public (Programme de CESP) bien établis qui sont conçus pour renforcer les capacités des Parties aux deux Conventions dans ces domaines. Les programmes de CESP sont des instruments indispensables pour appuyer la mise en œuvre des deux Conventions et sont fondés sur le fait qu’il est reconnu qu’un programme de CESP peut jouer un rôle important dans la mise en œuvre et la réalisation des objectifs des Conventions.
2. Dans le contexte de la CDB, l’Article 13 invite les Parties à favoriser et encourager une prise de conscience et à mettre au point des programmes d’éducation et de sensibilisation du public concernant la diversité biologique, ce qui a finalement abouti au programme de CESP pour la CDB. La reconnaissance par les Parties à la CDB de l’importance de la CESP est à l’origine de plusieurs décisions de la CDB et a été récemment renforcée par l’adoption des objectifs d’Aichi sur la biodiversité, où l’Objectif 1 invite toutes les Parties à la CDB à travailler ensemble afin que « D’ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu’ils peuvent prendre pour la conserver et l’utiliser de manière durable ».
3. Bien que la Convention et ses Accords emploient le même libellé, à savoir « sensibiliser l’opinion publique » aux contenus et aux objectifs de la Convention et de ses Accords et que plusieurs décisions ayant trait à la communication, au renforcement des capacités et à la sensibilisation aient été adoptées, il n’y a pas actuellement de programme de CESP au sein de la Famille CMS.
4. Les premiers pas vers un programme de CESP au sein de la Famille CMS ont néanmoins été faits par les Parties à l’AEWA à la 5ème session de la Réunion des Parties, au titre de la Résolution 5.5 de la MOP AEWA sur la « Mise en œuvre et révision de la stratégie de communication ». Sans aller jusqu’à demander l’élaboration d’un programme de CESP complet, la Résolution 5.5 de l’AEWA prévoit un certain nombre d’actions liées à la CESP à la fois pour les Parties et le Secrétariat, y compris une invitation aux Parties contractantes à l’AEWA de nommer un correspondant pour les questions liées à la CESP provenant du secteur gouvernemental ou non gouvernemental qui aidera à coordonner la mise en œuvre nationale et régionale de la Stratégie de communication de l’AEWA.
5. S’appuyant sur les activités prioritaires précédentes pour le Plan de communication, d’information et de sensibilisation de la CMS pour la période 2015-2017, le Secrétariat propose d’étudier la possibilité de mettre au point un programme de CESP commun pour la CMS et l’AEWA en tant que programme transversal entre les deux Secrétariats. Initialement partagé entre la nouvelle Unité commune chargée de la communication et le personnel affecté au renforcement des capacités à la CMS et à l’AEWA, le programme pourrait éventuellement être développé ultérieurement en un programme de CESP touchant l’ensemble de la Famille CMS.
6. Le projet d’élaboration d’un programme de CESP pour la Famille CMS renforcerait la stratégie de communication en préparation et deviendrait le principal volet à l’appui de sa mise en œuvre, particulièrement aux niveaux national et régional. Le Secrétariat propose de commencer à élaborer un programme de CESP seulement après l’adoption des nouvelles stratégies de communication de la CMS et de l’AEWA, et ce afin d’assurer une approche cohérente et stratégique et de permettre aux Secrétariats d’investir le maximum de ressources humaines dans l’élaboration de ce programme de CESP commun.
7. L’élaboration d’un Programme de CESP pour la Famille CMS devrait aussi partir du fait qu’il devra être financé de manière adéquate et qu’il s’appuierait sur l’expérience et les outils déjà acquis dans le contexte d’autres AME et essaierait de créer des synergies entre les différents programmes et les différentes activités des AME en matière de CESP, s’il y a lieu et dans la mesure du possible.

**Activités et ressources connexes**

* Consultant expert indépendant chargé d’élaborer un programme de CESP pour la Famille CMS (Financement requis : 80 000 € /démarrage en 2017)
* Atelier(s) sur l’élaboration d’un programme de CESP (Atelier(s) de lancement pour assurer la participation de multiples acteurs, y compris les correspondants de la CMS et de l’AEWA, les Secrétariats de la Famille CMS, les principaux partenaires dans le domaine de la communication et les experts en CESP) (Financement requis : 50 000 -100 000 €/ démarrage en 2017)
* Mise au point d’une trousse à outils et d’un manuel de formation en CESP qui viendra compléter le Manuel de formation à l’usage des correspondants nationaux de la Famille CMS (Financement requis : 200 000 €)

***Action requise:***

La Conférence des Parties est invitée à :

1. Prendre note du document et fournir des observations selon le cas.
2. Adopter le projet de résolution figurant à l’Annexe.

**ANNEXE**

**PROJET DE RÉSOLUTION**

**PLAN DE COMMUNICATION, D’INFORMATION ET DE SENSIBILISATION**

*Tenant compte* de l’importance de la communication comme élément central et transversal pour la mise en œuvre de la Convention et de ses Accords;

*Soulignant* l’urgence de sensibiliser davantage le public aux espèces migratrices, aux multiples menaces auxquelles elles font face, aux obstacles à leur migration et au rôle important que peut jouer la communication en encourageant des actions visant à atténuer ces menaces à l’échelle tant nationale qu’internationale ;

*Rappelant* l’Article IX, paragraphe (j) de la Convention qui stipule qu’une fonction du Secrétariat est de « fournir au public des informations relatives à la présente Convention et à ses objectifs » ;

*Considérant* la contribution importante que la Convention et ses Accords apporteront à la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la diversité biologique adoptés par la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, en particulier concernant l’Objectif 1 sur la nécessité de faire prendre conscience aux individus de la valeur de la biodiversité et des mesures qu’ils peuvent prendre pour la conserver et l’utiliser de manière durable ;

[*Reconnaissant* le rôle essentiel que jouera la communication dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 adopté à la 11ème Session de la Conférence des Parties à la CMS, en particulier concernant l’Objectif 1 du Plan actualisé, qui sollicite des actions qui feront prendre conscience aux individus des multiples valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats et systèmes de migration, et les mesures à prendre pour les conserver et les utiliser de manière durable;]

*Sachant* l’importance du processus relatif à la structure future initié par la Résolution 10.9 de la CMS, visant à accroître l’efficacité et à renforcer les synergies dans l’ensemble de la Famille CMS dans le contexte plus vaste de la gouvernance internationale de l’environnement découlant de la Conférence Rio+20 et d’autres processus soulignant la nécessité de créer de nouvelles synergies entre les AME ;

*Rappelant* la décision de la 9ème Réunion du Comité permanent de l’AEWA qui invite le Secrétaire exécutif par intérim de l’AEWA et le Secrétaire exécutif de la CMS à créer de nouvelles synergies entre l’AEWA et la CMS et à prendre des mesures pour fusionner les services et les domaines d’action communs; et

*Rappelant en outre* que la 41ème Réunion du Comité permanent de la CMS a appuyé la demande du Comité permanent de l’AEWA de conduire une phase pilote sur les services communs entre les Secrétariats ;

*La Conférence des Parties à la*

*Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Approuve* le Plan de communication, d’information et de sensibilisation de la CMS pour la période 2015-2017 et *invite instamment* les Parties, les instruments de la Famille CMS, le PNUE et tous les partenaires et acteurs œuvrant pour la conservation des espèces migratrices à participer activement à la mise en œuvre du Plan et à fournir des contributions volontaires et un soutien en nature, en particulier pour les activités prioritaires indiquées dans le Plan;
2. *Se félicite* de l’initiative du Secrétaire exécutif de la CMS et du Secrétaire exécutif par intérim de l’AEWA de mettre en place une nouvelle unité commune chargée de la communication, de la gestion de l’information et de la sensibilisation dans le cadre des Secrétariats de la CMS et de l’AEWA comme projet pilote témoignant des synergies renforcées au sein de la Famille CMS grâce à des services communs dans le domaine des communications ;
3. *Approuve* la fourniture de ressources adéquates au budget de la CMS pour 2015-2017 afin d’appuyer la mise en œuvre des activités décrites dans le Plan de communication, d’information et de sensibilisation pour 2015-2017 et la bonne marche de la nouvelle unité commune chargée de la communication, de la gestion de l’information et de la sensibilisation;
4. *Prie* le Secrétaire exécutif de la CMS de continuer à travailler en étroite collaboration avec le Secrétaire exécutif de l’AEWA afin de guider les travaux de la nouvelle Unité commune CMS/AEWA chargée de la communication, de la gestion de l’information et de la sensibilisation et d’assurer l’élaboration et la mise en œuvre de stratégies de communication harmonisées sur le plan stratégique pour la CMS et l’AEWA comme modèles pour renforcer les synergies au sein de la Famille CMS ;
5. *Prie* le Secrétaire exécutif de la CMS de présenter la nouvelle stratégie de communication de la CMS à la 44ème réunion du Comité permanent de la CMS pour adoption et *invite* les Parties à l’AEWA à adopter une nouvelle stratégie de communication harmonisée sur le plan stratégique à leur 6ème Réunion des Parties ;
6. *Demande* aux Parties de fournir des contributions volontaires pour l’élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication et les activités de communication menées actuellement par le Secrétariat, en donnant la priorité aux activités proposées dans le Plan de communication, d’information et de sensibilisation de la CMS pour la période 2015-2017; et
7. *Abroge* la Résolution 8.8 et la Résolution 10.7.